

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5808

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Rue Victor Hugo - Aménagement - Approbation de deux dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de communiquer un détail estimatif de 2 300 000 F TTC auquel sont joints deux dossiers de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux d'aménagement de la rue Victor Hugo à Saint Didier au Mont d'Or.

Ce projet est inscrit aux programmes 2001 et 2002 de travaux neufs de la direction de la voirie.

Ces travaux de réfection de la voie, faisant suite à un enfouissement des réseaux, permettraient de redonner une bonne qualité à cette voie ancienne de Saint Didier au Mont d'Or qui dessert le quartier Saint Fortunat et qui est bordée de maisons de carriers datant du 19^e siècle.

Le projet comporterait :

- la réfection de chaussée en enrobé sur une largeur variant de 5 à 7 mètres et une longueur de 500 mètres,
- la construction de caniveaux,
- la fourniture et la pose de pavés mosaïques en grès.

L'opération, estimée à 2 300 000 F TTC, comporterait 4 lots :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : fourniture de pavés,
- lot n° 3 : travaux d'assainissement,
- lot n° 4 : mission de coordination-sécurité et protection de la santé.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure ci-dessus le 18 septembre 2000 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 2 300 000 F TTC ;

Vu les articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Où il l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide que :

a) - les travaux de voirie et la fourniture des pavés seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995,

c) - les travaux d'assainissement et la mission de coordination-sécurité seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de l'eau et des ressources humaines.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - La dépense de 2 300 000 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits prévus au titre des autorisations de programme pour l'exercice 2001 et à inscrire pour l'exercice 2002 pour la direction de la voirie - comptes 231 510 et 231 540 - opération 0459 .

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,